

## Vingt-sixième session du Comité des forêts

### Point 7. Des solutions forestières pour lutter contre le changement climatique

L'objectif de l'Accord de Paris consistant à limiter le réchauffement climatique à moins de 1,5 °C ou 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels ne sera pas atteint si l'on agit pas pour protéger, remettre en état et gérer durablement les forêts, qui piègent et stockent le carbone, stabilisent le climat local et régional grâce à des processus biophysiques, apportent des effets bénéfiques en matière de biodiversité et rendent d'autres services écosystémiques qui contribuent au renforcement de la résilience.

Pour renforcer les solutions forestières de lutte contre le changement climatique, il est nécessaire: de mieux comprendre les facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts et de s'y attaquer; d'accorder davantage de place aux forêts dans les politiques climatiques nationales; de mobiliser des financements en faveur de l'atténuation et de l'adaptation; de valoriser, soutenir et rétribuer les peuples autochtones et les communautés locales qui protègent et gèrent les forêts de manière durable et de promouvoir une adaptation porteuse de transformation.

Les activités de la FAO sur les forêts et le changement climatique font partie intégrante du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031, notamment celles qui consistent à accroître la place des forêts dans les débats mondiaux sur le changement climatique, à renforcer les capacités des pays à mener des actions pour le climat axées sur les forêts et à intensifier les interventions sur le terrain.

Le document portant la cote COFO/2022/5 donne un aperçu des activités que mène la FAO pour promouvoir les solutions forestières face à la crise climatique (qui visent aussi bien l'atténuation que l'adaptation) et résume les progrès accomplis au titre d'initiatives majeures, notamment le Programme ONU-REDD (Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement), le portefeuille d'activités menées par la FAO en coopération avec le Fonds vert pour le climat, l'Initiative mondiale pour les tourbières et le programme Action contre la désertification qui contribue à la mise en œuvre du projet «Grande muraille verte» en Afrique.

Le Comité est invité à:

- s'efforcer d'exploiter davantage le vaste potentiel d'atténuation et d'adaptation des forêts en faisant cesser la déforestation, en restaurant les forêts et les paysages dégradés et en mettant en œuvre une gestion durable des forêts par les moyens suivants:
  - exploiter les cadres du programme REDD+<sup>1</sup>, afin de réduire les émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts et de faciliter l'accès à des financements axés sur les résultats, de plus en plus nombreux, notamment via les marchés du carbone;
  - rehausser les ambitions liées aux forêts qui figurent dans les contributions déterminées au niveau national (CDN) et les plans nationaux d'adaptation (PNA), selon qu'il convient;
  - créer des conditions qui permettent de mobiliser des fonds pour l'atténuation et l'adaptation, notamment en menant une surveillance rigoureuse des forêts et en apportant de solides garanties sociales et environnementales;

---

<sup>1</sup> Réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts; gestion durable des forêts et conservation et renforcement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement (Décision 1/CP.16 [paragraphe 70] prise au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques);

- aider les communautés locales et les peuples autochtones à jouer un rôle dans l'action climatique.

Le Comité est invité à recommander à la FAO:

- de renforcer les volets relatifs aux forêts des CDN et des PNA, notamment en évaluant les effets biophysiques des forêts sur le climat (sans se limiter au carbone) et en mettant en évidence les solutions d'adaptation axées sur les forêts;
- de faciliter l'accès au financement de l'action climatique aux fins de l'atténuation et de l'adaptation par l'intermédiaire du Fonds vert pour le climat (FVC), du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), du Fonds d'adaptation et d'autres sources de financement multilatéral ou bilatéral, ainsi qu'en tirant parti des nouveaux débouchés;
- d'étudier et d'évaluer la contribution des produits ligneux au stockage et à la substitution du carbone, ainsi que les moyens de mieux intégrer les avantages des produits ligneux en matière d'atténuation dans les CDN;
- de renforcer l'assistance technique et l'accès au financement pour les organisations de producteurs forestiers et agricoles, les communautés locales et les peuples autochtones;
- de mettre en œuvre des approches fondées sur la gestion intégrée des risques pour des forêts plus saines et plus résilientes, notamment en portant une attention particulière aux incendies de forêt, aux organismes nuisibles et aux maladies, ainsi qu'aux phénomènes météorologiques graves.

*Amy Duchelle, Forestière principale, Division des forêts de la FAO*